

## **Opération «Casser n'est pas jouer» - Organisation de tournois de football en salle et élaboration d'une charte d'utilisation des équipements sportifs - Encaissement et réaffectation d'une subvention de l'Etat**

**M. l'Adjoint COLY, Rapporteur** : Ayant constaté de nombreuses dégradations sur les plateaux d'EPS, la Ville de Besançon a engagé, dès 1993, une opération de sensibilisation au respect des équipements sportifs par le biais de l'opération «**Casser n'est pas jouer**», mini-tournoi de basket-ball inter-quartiers en auto-arbitrage.

Cette initiative a rencontré un large succès auprès des jeunes Bisontins. Cela s'est traduit par une régression quasi-totale des dégradations. Toutefois, depuis le début de l'année 2001, plusieurs gymnases municipaux ont fait l'objet de dégradations et d'intrusions de la part d'adolescents réfutant ainsi les règles d'utilisation de ces équipements et celles de la pratique sportive institutionnelle.

C'est pourquoi les services Politique de la Ville et Sports, répondant à un appel à projets de la Préfecture du Doubs dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et en partenariat avec l'association Profession Sport 25, souhaitent élargir l'opération «**Casser n'est pas jouer**». Celle-ci se développerait selon plusieurs axes :

- organisation de tournois de basket-ball, hand-ball et football en salle durant les petites vacances scolaires sur le principe du libre arbitrage ;

- organisation de tournois de football en salle au gymnase des Clairs-Soleils durant les week-end de trêve hivernale par des clubs de football.

Deux types d'actions seraient menés :

- samedi soir : tournoi entre équipes issues de clubs affiliés à la F.F.F.
- dimanche après-midi : tournoi entre équipes de «praticants libres»
- travail sur l'élaboration d'une charte d'utilisation des équipements sportifs.

Différents partenaires seraient impliqués :

- l'Education Nationale
- la Sécurité Publique du Doubs
- la CTB
- les Ligues, Comités départementaux et clubs locaux
- la Police Municipale
- les structures d'animation associatives et municipales bisontines

Cette opération serait financée à hauteur de 150 000 F (22 867,35 €) par l'Etat.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce projet tel que défini ci-avant,
- autoriser M. le Maire à inscrire en recettes, par décision modificative au Budget de l'exercice courant, la somme de 150 000 F (22 867,35 €) au chapitre 92.40.74718.20300, dès réception de la décision attributive de subvention,
- réaffecter cette somme en dépenses au chapitre 92.40.6068.20300.

«**M. LE MAIRE** : C'est une très bonne opération qui se passe dans les quartiers. Jean-Loup tu peux dire un mot sur cette opération qui n'est pas récente mais qui est à nouveau relancée.

**M. Jean-Loup COLY** : Effectivement, c'est une opération co-produite avec l'Etat, et en ce qui concerne la partie municipale, c'est une co-production Sport et Politique de la Ville à partir d'une expérience déjà ancienne «Casser n'est pas jouer» dont le sport support a d'abord été le basket. Là on va l'étendre à plusieurs sports et notamment au football, football en salle. On a donc obtenu un accord avec l'Etat dans le cadre du Contrat Local de Sécurité. Il s'agit d'essayer, à travers le sport, de sensibiliser les adolescents au respect des installations sportives et au respect d'un certain nombre de règles de vie en société. On a des problèmes dans quelques gymnases de la ville depuis quelques mois et cette opération s'inscrit dans cette volonté d'essayer de montrer que l'on peut arriver à organiser un certain nombre d'activités sportives dans de bonnes conditions, avec la volonté d'impliquer les jeunes pratiquants au niveau de l'organisation de la compétition et au niveau du respect des installations. Je ne vais pas vous détailler l'opération mais on a notamment l'intention d'organiser des tournois de foot en salle au gymnase des Clairs- Soleils. Donc c'est un travail qui va s'engager, qui est déjà engagé dans lequel on implique tous les clubs sur la base du volontariat, tous les clubs de foot de Besançon qui le souhaitent, les grands et les moins grands parce que je pense que c'est important que les grands clubs participent, s'impliquent dans ces actions, donc le BRC notamment mais aussi des clubs de moins haut niveau mais qui ont un travail et une réflexion sur ces questions-là déjà importantes. L'objectif est d'une part d'organiser le samedi soir des tournois entre équipes issues des clubs de la Fédération Française de Football et le dimanche après-midi des tournois entre équipes de pratiquants libres parce qu'on sait très bien qu'il y a un certain nombre de jeunes qui ne souhaitent pas, dans un premier temps en tout cas, être insérés dans des clubs du fait des contraintes que cela implique, les entraînements, le fait d'être là régulièrement, et qu'il y a besoin de créer les conditions pour une pratique plus libre, tout en imposant quand même un certain nombre de règles de vie en commun, qui sont à mon avis indispensables pour que le dispositif puisse fonctionner, et que surtout on puisse progresser vers des relations sociales et sportives de meilleure qualité que celles qui peuvent exister aujourd'hui dans un certain nombre de cas. L'Etat intervient à hauteur de 150 000 F, la Ville apporte la même somme sous diverses formes : mise à disposition de personnel, d'équipement, de matériels. Les clubs qui participeront sur la base du volontariat à cette opération seront également soutenus à hauteur de 3 000 F par dimanche de présence sur le terrain pour organiser les tournois et aussi par une dotation en matériel de 2 500 F par club qui leur sera attribuée au début de l'opération et qu'ils conserveront ensuite pour leur club. Donc je crois que c'est une démarche qui a plusieurs dimensions, une dimension sociale, une dimension sportive et aussi une dimension d'implication des clubs dans la réalité sociale de leur ville, et de ce point de vue ça me semble être une démarche intéressante. Elle n'est pas sans difficultés ; elle demande la coopération d'un certain nombre de services, de partenaires qui vous sont indiqués là, et elle demande aussi un effort de la part de tous pour que ce soit un succès».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.*